

Accueil de Loisirs de la Toussaint



L'accueil de loisirs d'automne ouvrira ses portes du **lundi 24 au vendredi 28 octobre 2011** (1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint).

L'accueil de loisirs sera **ouvert du lundi au vendredi de 9H à 17H (accueil échelonné de 8H45 à 9H30)** dans les locaux des **écoles maternelle et élémentaire Ferry**. Différentes activités seront proposées aux enfants : jeux, piscine, sortie, activités manuelles, culturelles et sportives...

Pour l'accueil de loisirs de la Toussaint, la municipalité a choisi de travailler en partenariat avec un prestataire de service extérieur.

Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes **à partir du 12 septembre 2011** et sont à **restituer dûment complétés, au plus tard pour le 13 octobre 2011**.

Un certificat médical est à joindre au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives.

Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et au temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Prix

Le montant des inscriptions est à régler au prestataire de service.

La participation quotidienne des familles domiciliées à Isbergues et sur la commune de Lambres-Lez-Aire a été fixée à :

* 7,01 € par jour et par enfant déjà scolarisé, né entre le 25 octobre 2001 et le 5 septembre 2009 (enfant scolarisé jusqu'à 9 ans),

* 8,38 € par jour et par enfant, né entre le 25 octobre 1997 et le 24 octobre 2001 (de 10 à 13 ans),

Pour les habitants des autres communes :

* 14,98 € par jour et par enfant déjà scolarisé, né entre le 25 octobre 2001 et le 5 septembre 2009 (enfant scolarisé jusqu'à 9 ans) ;

* 17,72 € par jour et par enfant, né entre le 25 octobre 1997 et le 24 octobre 2001 (de 10 à 13 ans);

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué à partir du 2^{ème} enfant pour le règlement des frais

d'inscription à l'accueil de loisirs (- 10 % pour le 2^{ème}, - 20 % pour le 3^{ème}, - 30 % pour le 4^{ème}, - 40 % pour le 5^{ème}, - 50 % pour le 6^{ème}).

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1^{ère} inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge.

Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Restauration

Le service sera assuré par le personnel des restaurants scolaires municipaux

Le prix des repas est à régler à la trésorerie d'Isbergues soit :

* 2.34 € pour les enfants,

* 1.15 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé),

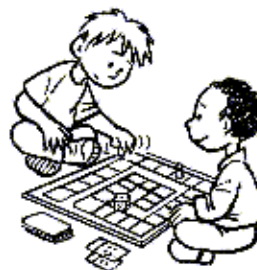
* 3.74 € pour les extérieurs et le personnel communal.

Garderie

La garderie de l'accueil de loisirs accueillera les enfants les **lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi** pendant la période de fonctionnement, soit une séance de **7H45 à 8H45** et une séance de **17H à 18H dans les locaux de l'école Ferry**.

Les inscriptions se font au moyen d'une fiche spécifique comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc...) à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un pointage est effectué régulièrement, aussi, toute présence à une séance est facturée quelle que soit la durée.



Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommée désignée sur la fiche d'inscription.

Le tarif de la garderie est fixé à : 1,15 € par présence à une séance quelle que soit la durée.

Le paiement se fait auprès du receveur municipal, dans un délai d'une semaine après la réception de l'avis à payer.